



Enlèvement de terre colotis

Par **alixe**, le **30/01/2024** à **17:51**

Nous sommes dans un nouveau lotissement de maison individuelle nous avons laissé une caution de 1000 euro pour toutes dégradations sur les parties Communes du lotissement . Le lotissement terminé le Lotisseur doit nous rétrocéder le lotissement à notre nouvelle association syndicale entre nouveau copropriétaire. Mais le Lotisseur refuse de nous rendre la caution sous prétexte qu'il a dû évacuer de la terre abandonnée par d'autres chantier sur des parcelles vide qui sont à l'interieur du lotissement . En tant que propriétaire de ma propre parcelle je ne suis pas d'accord de payer avec ma caution l'enlevement de terre abandonnée sur la parcelle voisine d'un futur acquereur (propriétaire)

Est ce que je suis dans mon droit de reclamer la totalité de ma caution ?